
**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE
EXTRAORDINAIRE EN DATE DU 16 MARS 2026**

[...]

SECONDE RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social de la Société à :

ALFORTVILLE (94140) – 71 rue Étienne Dolet - Bât 2

A compter du 2 mars 2026.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité,

TROISIEME RESOLUTION

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier comme suit l'article 4 des statuts :

« ARTICLE 4 - SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé :

71 rue Étienne Dolet - Bât 2 - 94140 ALFORTVILLE »

Le reste de l'article est inchangé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de modifier la dénomination sociale de la Société qui, à compter de ce jour, devient : A.F.E.S GROUP.

Avec pour nom commercial : CONTRÔLE SYSTEME

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

CINQUIEME RESOLUTION

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier comme suit l'article 3 des statuts :

« ARTICLE 3 – DÉNOMINATION

La dénomination sociale est : « A.F.E.S GROUP ».

Elle a pour nom commercial : CONTRÔLE SYSTEME »

Le reste de l'article est inchangé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte de la démission de la SASU NF FINANCES, représentée par Monsieur Fouad YAHIA, de son mandat de Président de la Société et nomme en remplacement, à compter de ce jour et pour une durée indéterminée :

Madame Brigitte JACOB,
Demeurant 29 rue Anatole France 93130 NOISY-LE-SEC,
Née le 19 décembre 1957 à Bordeaux (33)
De nationalité française

L'assemblée générale décide que sa rémunération sera fixée ultérieurement et qu'il sera remboursé, sur justificatifs, de ses frais de déplacement et de représentation.

Madame Brigitte JACOB, présente à la réunion, déclare qu'elle accepte le mandat de Président qui vient de lui être confié, qu'elle n'est frappée par aucune mesure ou disposition susceptible de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la Société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

SEPTIEME RESOLUTION

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier comme suit l'article 16 des statuts :

« ARTICLE 16 – NOMINATION DES DIRIGEANTS

Nomination du Président

Le Président de la Société nommé aux termes de l'assemblée Générale du 16 mars 2026 sans limitation de durée est :

Madame Brigitte JACOB,
Demeurant 29 rue Anatole France 93130 NOISY-LE-SEC,
Née le 19 décembre 1957 à Bordeaux (33)

De nationalité française, dûment habilité à l'effet des présentes à compter de ce jour pour une durée indéterminée.

Madame Brigitte JACOB accepte les fonctions de Président et déclare, en ce qui la concerne, n'être atteinte d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

Madame Brigitte JACOB pourra percevoir une rémunération dont les modalités de fixation et de règlement seront déterminées par une décision ultérieure. »

Le reste de l'article est inchangé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

[...]

Extrait certifié conforme

Madame Brigitte JACOB,
Président